EDITO

_

Entre le marteau et l'enclume ...



photo: DR

Près de 4 ans après l'introduction du système de remboursement forfaitaire des appareils auditifs, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) vient de publier les résultats d'une nouvelle étude consacrée à l'évolution du prix des appareils. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le bilan n'est pour l'heure guère réjouissant, même si l'OFAS se réjouit d'une légère « baisse du prix moyen » des appareils sur le marché. Seulement voilà : cette baisse n'est pas vraiment à attribuer au libre jeu de la concurrence entre fabricants, mais bel et bien au fait qu'une bonne partie des malentendants, 20 à 25 % tout de même, choisissent délibérément des produits moins coûteux, susceptibles d'être couverts par le forfait qui leur est alloué.

Quant aux autres, ceux qui souhaitaient conserver un niveau d'appareil à la hauteur de celui auquel ils étaient habitués, eh bien ils y sont, comme nous l'avions annoncé à maintes reprises, tout simplement allés de leur poche. Une démarche que l'OFAS tend à déplorer, arguant du fait qu'elle limite la pression exercée sur les fabricants en matière de prix.

Ainsi, avec le montant limité qui lui était attribué, et en négociant jusqu'à la moelle le prix de ses appareils auprès des revendeurs, voire en allant les acquérir moins cher à l'étranger, le malentendant était censé réussir ce que les autorités n'étaient jamais parvenues à faire : faire chuter les prix des appareils, notoirement exorbitants en Suisse.

Sauf que ce raisonnement a largement trouvé ses limites. D'abord, et c'était prévisible, fabricants et fournisseurs, un peu comme on l'observe dans la téléphonie, ont eu beau jeu de brouiller les prix de leurs offres, en mélangeant forfaits d'achat, forfaits d'entretien, dons de matériel, facturation de prestations annexes, etc., à un point tel qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Ensuite, parce que le malentendant comme souvent dans tout ce qui touche à la santé, n'a pas le temps d'attendre que son « marchandage » produise, un jour, un effet sur les prix. Ce qu'il lui faut, afin de régler au mieux son souci d'audition, c'est de disposer le plus vite possible de l'appareil qui lui convient le mieux, surtout s'il est en âge d'exercer une activité professionnelle. Ce qu'il lui faut, c'est savoir qu'en cas de pépin, il pourra faire jouer au plus vite et près de chez lui, et non quelque part dans le monde, la garantie de l'appareil dont il a besoin pour vivre.

Pour l'ensemble de ces raisons, le malentendant, pris entre le marteau des fabricants et l'enclume de l'OFAS, ne peut être qu'une mauvaise variable d'ajustement en matière de régulation des prix. A forom écoute, on fait volontiers le pari que la prochaine étude de l'OFAS, attendue pour 2017, n'objectivera, si ce n'est à la marge, aucun changement dans la situation observée aujourd'hui. Dans l'intervalle, la fondation ne restera évidemment pas inactive et ne ménagera aucun effort pour tenter d'apporter des réponses à la colère des malentendants, hélas victimes d'enjeux qui les dépassent.

Michèle Bruttin

présidente de forom écoute.